"BÂTIR ENSEMBLE"

MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy tenue le 17 octobre 2022, à 20h00, à la salle municipale sise au 309 de la 4ème Avenue à Saint-Paul-de-Montminy, lieu usuel des séances du conseil municipal.

À laquelle assistent les conseiller(ère)s : Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Éric Tanguay, Jean-François Mayrand et madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur le Maire, Alain Talbot.

Assiste également, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Claudette Aubé.

Est absent : Monsieur Serge A. Lavoie.

1. Ouverture de la séance
Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance.

2022-10-17-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur le fonctionnement
4. Règlement hors cour – Dossier des eaux usées
   Roche contre municipalité de Saint-Paul-de-Montminy contre Zurich et all
5. Facture pour la préparation et la séance de médiation – Dossier des eaux usées
6. Financement partie municipale de la réfection de la patinoire
7. Renouvellement de l'octroi d'option avec Kruger
8. Projet réfection de la conduite aqueduc Route 216 est
9. Période de questions
10. Levée de la séance

3. Période de questions sur le fonctionnement
Monsieur le maire rappelle à l'assistance que la période de questions se tient au point prévu à cette fin dans l'ordre du jour et que les questions doivent lui être adressées qu'il redirigera aux autres élus au besoin.

4. Règlement hors cour – Dossier des eaux usées
Roche contre municipalité de Saint-Paul-de-Montminy contre Zurich et all
Il y a eu des rencontres de médiation sans conclusion finale. Remis à la séance régulière du 01 novembre 2022.

2022-10-17-02 FACTURE POUR LA PRÉPARATION ET LA SÉANCE DE MÉDIATION – DOSSIER DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU' il y a eu entente entre trois (3) parties pour le paiement de la séance de médiation;

CONSIDÉRANT QUE la facture représente un montant de 4,023.19$ pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de payer la facture reçue.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-17-03 FINANCEMENT PARTIE MUNICIPALE DE LA RÉFECTION DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT un montant total de 151,379.22$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des réserves non affectées suffisantes pour payer sa part dans cet investissement sans effectuer d'emprunt;

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'affecter un montant de 44,300.70$ du surplus accumulé non affecté pour payer sa participation au projet;
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-17-04 RENOUVELLEMENT DE L'OCTROI D'OPTION AVEC KRUGER

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'octroi d'option déjà signé avec Kruger Énergie S.E.C. pour le lot 5 761 198 arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable à renouveler ce contrat d'option avec Kruger Énergie S.E.C aux modalités et conditions stipulées dans ledit contrat d'octroi d'option;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat d'octroi d'option avec Kruger Énergie S.E.C. pour le lot 5 761 198 pour une période de trente-six (36) mois puis renouvelable pour une période de vingt-quatre (24) mois le tout suivant les modalités et conditions dudit contrat d'octroi d'option.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-17-05 PROJET RÉFECTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ROUTE 216 EST

CONSIDÉRANT QU' une firme indépendante et spécialiste en aqueduc et égouts possède l'expertise en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les techniciens de la municipalité surveilleront les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat peut être donné de gré à gré si moins de 100,000.00$;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de contacter des firmes externes afin de recevoir des soumissions pour des plans et devis et autres activités pour la réfection de la conduite aqueduc de la Route 216 Est.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. Période de questions

- Inscription des chiens : réception de la médaille;

- Travaux compensatoires (patinoire) : demande faite depuis 3 ans mais sans nouvelles positives;

- Eaux usées (dégâts d'eau dans un logement) : la municipalité n'est pas responsable;

2022-10-17-05 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand de levée la séance à 20h25.

Alain Talbot, maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient en respect de l'article 142(2) du Code municipal

Claudette Aubé

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion du 17 octobre 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 01 novembre 2022.